

Claire Oger
MCF en SIC (71^e section)
Université Paris 13 – UFR des sciences de la communication
LabSic (EA 1803 – Paris 13) et MSH Paris Nord
Membre de l'OMIC
Membre associée au Ceditec (EA 3119 – UPEC)
cla.oger@gmail.com

Dossier d'habilitation à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication

Fondements et formes de l'autorité en discours

Présentation du dossier

Le dossier présenté comporte trois volumes :

- l'ouvrage original, intitulé ***Discours d'autorité, discours autorisés. Faire référence et dire l'institution***, qui porte sur la notion d'autorité discursive et dont les principaux développements sont résumés ci-dessous,

- le volume intitulé ***Publications***, qui rassemble les articles et chapitres d'ouvrages publiés depuis la soutenance de ma thèse en 2002, ou à paraître (pour l'un d'entre eux),

- le mémoire de synthèse enfin, intitulé ***De la légitimité du locuteur aux discours d'autorité***, qui présente mon activité scientifique. Dans sa première partie, il fournit une présentation raisonnée des publications produites dans le volume précédent, expliquant comment mes interrogations, qui portaient principalement sur la légitimité du locuteur dans les institutions publiques et dans une moindre mesure dans les contextes politiques, se sont progressivement portées vers une interrogation sur la notion d'« autorité ».

Les deux autres parties du mémoire de synthèse sont centrées pour l'une, sur la conception de l'analyse du discours, fortement marquée par l'interdisciplinarité, que je tente de mettre en œuvre dans le cadre spécifique des sciences de l'information et de la communication, pour l'autre sur les projets et perspectives de recherche que je pourrais développer dans les années qui viennent.

Résumé de l'ouvrage original :
Discours d'autorité, discours autorisés ;
Faire référence et dire l'institution

La notion d'« autorité » occupe dans le champ de l'analyse du discours une position qui m'a semblé paradoxale en ce que, régulièrement mobilisée dans les travaux qui portent sur les discours institutionnels ou politiques, elle n'a pas fait l'objet à ce jour d'un travail synthétique et que, tour à tour mise en relation avec l'*auctoritas* antique, ou plus souvent avec l'argumentation dite « par autorité », elle apparaît sous des éclairages parcellaires.

Un bref préambule permet de situer l'approche choisie, centrée tout au long de l'ouvrage sur les discours « institutionnels », au sens le plus étroit des discours produits dans les institutions publiques, mais dont les développements élargissent progressivement l'acception à celle de « groupement social légitimé », proposée par Mary Douglas ; cette définition permet en effet d'intégrer des réflexions sur des discours institutionnels au sens large : sans être toujours portés par des institutions juridiquement constituées, des discours comme le discours académique ou scientifique, ou comme les discours d'experts, participent de manière décisive à la réflexion.

Les investigations qui ouvrent l'ouvrage illustrent la démarche interdisciplinaire adoptée dans l'ensemble du travail (et présentée de manière plus détaillée dans la 2^e partie du mémoire de synthèse) : c'est en s'appuyant sur les travaux de linguistes, mais aussi de sociologues et de philosophes que l'on peut proposer les premiers éléments d'une définition de l'autorité, et mettre en évidence l'originalité et l'intérêt de la notion par contraste avec celles, plus générales, de légitimité ou de crédibilité.

Cette première approche se prolonge par une interrogation sur la distinction entre une autorité « personnelle », qui serait davantage illustrée dans la sphère politique et articulée aux pouvoirs de la rhétorique, et une autorité « institutionnelle » qui reposerait davantage sur la fonction exercée et l'effacement relatif de l'instance énonciative. Cette opposition introduit des notions centrales, comme celle de l'*ethos* de locuteurs « dissimulés » (Ruth Amossy), et dessine un axe de réflexion qui parcourt plusieurs chapitres ultérieurs. Cependant, pour pertinente qu'elle soit, elle nous a semblé devoir être nuancée, tant l'autorité politique, fût-elle celle du tribun, se soutient des valeurs et des normes instituées, et tant l'autorité institutionnelle peut tirer sa force d'incarnations et de figures particulières.

Sans constituer en aucune manière une démarche historique, le travail présenté peut à cet égard s'appuyer sur les réflexions de chercheurs qui ont mis en lumière, à diverses époques, des altérations ou des transformations des régimes de l'autorité. C'est le cas de ceux, évoqués au chapitre suivant, qui s'intéressent à la construction de la forme particulière d'auctorialité qui émerge à la fin du Moyen-

Age et au début de la Renaissance, et qui donnera naissance à l'auteur moderne. A partir de ce point peut se développer une interrogation sur les pratiques de la référence, comprenant les formes de l'argumentation par autorité, mais aussi le jeu de la sur- et de la sous-énonciation (Alain Rabatel), aussi bien que la place d'un « hyperénonciateur » (Dominique Maingueneau) ou le statut d'énoncés détachés. La relation entre l'auctorialité et la référence à des autorités invite ensuite à se pencher plus particulièrement sur le discours scientifique, qui a fait l'objet de nombreux travaux et qui permet d'approfondir la réflexion sur la dialectique entre signature et effacement énonciatif (Béatrice Fraenkel, David Pontille), entre affirmation d'un point de vue d'auteur et effet d'objectivité d'une écriture réputée « neutre » (Francis Grossmann). La maîtrise d'une phraséologie tout autant que l'intériorisation des normes disciplinaires participent à la consolidation d'une légitimité qui se trouve placée au cœur de ce que nous avons proposé d'appeler les « querelles d'autorité » et dans lesquelles il est question de savoir qui a « voix au chapitre » : à travers cette notion se rejoignent, de manière inattendue, des « querelles » aussi variées que celles qui portent sur l'édition et la publication scientifiques, et celles qui ont accompagné l'émergence de l'espace public aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Les développements précédents auront déjà suggéré le caractère illusoire à cet égard d'une approche exclusivement sociologique et la puissance propre des discours d'autorité se saurait advenir au langage « du dehors » comme le prétendait Pierre Bourdieu. La critique de son point de vue fournira le point de départ d'une approche de la notion de performativité et des liens qu'elle entretient avec l'efficace prêtée aux discours d'autorité. Ce chapitre fournit également l'occasion de revisiter, à la suite de Philippe Schepens, des notions comme celles d'idéologie ou de système de places qui ont occupé, dans l'histoire de l'AD la place de concepts fondateurs. Il permet d'ouvrir sur un questionnement relatif aux relations entre discours et pouvoir sur lequel la philosophie politique a pu également fournir des développements dont un travail sur l'autorité discursive perdrait beaucoup à faire l'économie.

Dans les sociétés contemporaines, cette interrogation s'est d'ailleurs déplacée, depuis les fonctions les plus visibles de l'exercice du pouvoir vers celles, plus discrètes, de l'expertise, et des discours les plus ouvertement politiques vers le maniement des « instruments de l'action publique » (Lascombes et Le Galès). Les transformations et les déplacements de l'autorité des experts apportent la double perspective d'une approche sociologique (la contestation de l'autorité « technique » réputée dogmatique) et d'une perspective discursive (les arguments cédant le pas aux « instruments », ou l'avis motivé de l'expert à l'apparente neutralité des normes).

C'est à partir de ce point que peut être engagé le dernier mouvement de ce travail, qui s'efforce de rassembler, sous la désignation générale de « neutralisation discursive », un ensemble de propriétés des discours d'autorité produits par les institutions. On y comprendra, au-delà des formes de l'effacement énonciatif ou

des mécanismes de la concession, bien d'autres traits comprenant notamment la préférence accordée à l'explication, ou encore le recours au récit, envisagé dans sa dimension « consolatoire ».

La conclusion du travail s'attache à dégager les pistes d'une distinction entre ces discours d'autorité, fussent-ils envisagés dans une perspective critique, et les discours autoritaires ou plus encore totalitaires, avec lesquels ils nous semblent trop souvent mis hâtivement en parallèle.